ISABELLE JOSEPH-KURSNER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION GEORGES ALLIMANN-ZWILLER
Domaine du Doppelsburg
68560 HIRSINGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Isabelle JOSEPH-KURSNER COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrite près la Cour d'Appel de Colmar
Diplômée d'expertise Comptable
79 rue de Soultz 68200 MULHOUSE Téléphone 03 89 43 61 21 + Télécopie 03 89 43 34 06
Email adm@kursner.fr

ASSOCIATION GEORGES ALLIMAN-ZWILLER
Domaine du Doppelsbourg
68560 HIRSINGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Membres,

I OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01er janvier 202 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants :
-la note sur les dérogations inscrite dans l'annexe concernant les plus values de cessions d'actifs portées dans un compte de provision réglementée au passif,
-la note relative à la première application du règlement ANC 2023-03 qui expose que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable, telle que prévue par le règlement comptable de l'ANC, sans impact significatif sur la comparabilité et la présentation des présents comptes.

III JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leurs correctes applications dans le cadre de la règlementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

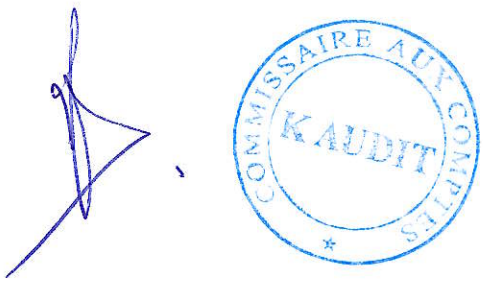
VI RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mulhouse le 30/06/2026
Le Commissaire aux comptes
Isabelle JOSEPH-KURSNER



ISABELLE JOSEPH-KURSNER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION GEORGES ALLIMANN-ZWILLER
Domaine du Doppelsbourg
68560 HIRSINGUE

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exercice son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvres des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre l'exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	238 819	102 049	136 770	140 026
Constructions	4 200 890	2 990 780	1 210 109	1 303 644
Installations techniques, matériel et outillage	77 168	70 516	6 652	3 308
Autres immobilisations corporelles	930 740	672 183	258 557	263 576
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 293		2 293	2 293
Total Actif immobilisé (II)	**5 449 925**	**3 835 528**	**1 614 397**	**1 712 862**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	70 242	2 630	67 612	51 893
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 479		1 479	1 221
Charges constatées d'avance	9 999		9 999	10 222
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 633 837		2 633 837	2 778 693
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 664 288		2 664 288	2 241 831
Total Actif circulant (III)	**5 379 844**	**2 630**	**5 377 214**	**5 083 860**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	10 829 769	3 838 158	6 991 611	6 796 722

COMMISSAIRE AUX COMPTES KAUDIT

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	**5 313 430**	**5 313 430**
Première situation nette établie	5 313 430	5 313 430
Fonds propres statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	**-548 425**	**-578 046**
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	-548 425	-578 046
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves	**323 182**	**311 205**
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Réserves pour projet de l'entité	323 182	311 205
Report à nouveau	907 541	337 213
Excédent ou déficit de l'exercice	**203 337**	**611 925**
Situation nette (sous-total)	**6 199 065**	**5 995 728**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	195 111	212 561
Provisions réglementées	189 702	189 702
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	**6 583 877**	**6 397 991**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	52 026	53 684
Total des fonds reportés et dédiés (II)	**52 026**	**53 684**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	116 118	105 982
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 042	116 719
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	120 771	121 073
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 777	1 273
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	**355 707**	**345 047**
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**6 991 611**	**6 796 722**

COMMISSAIRE AUX COMPTES K AUDIT

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	**266 758**	**269 085**
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	266 758	269 085
Produits de tiers financeurs	**672 804**	**738 920**
Concours publics et subventions d'exploitation	671 804	675 112
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	1 000	63 808
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc. et prov.		13 722
Produits des cessions d'immobilisations	411 000	
Utilisation des fonds dédiés	5 658	
Autres produits	1 798	2 224
Total des produits d'exploitation (I)	**1 358 017**	**1 023 951**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	507 744	418 324
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	45 145	206 622
Salaires	423 950	414 882
Cotisations sociales	132 850	109 616
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	151 563	150 433
Sur immob. : dotations aux amort.	151 563	147 803
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant. : dotations aux amort.		2 630
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	4 000	53 684
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	1 298	3 629
Total des charges d'exploitation (II)	**1 266 550**	**1 357 189**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**91 467**	**-333 238**
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	105 942	121 647
Autres intérêts et produits assimilées		
Reprises sur dépréciations et provisions		15 787
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers	24 899	12 952
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	**130 841**	**150 386**
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 456	2 885
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées	3 948	6 780
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	**7 404**	**9 665**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**123 438**	**140 721**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**214 905**	**-192 517**

COMMISSAIRE AUX COMPTES KAUDIT

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		866 854
Total des charges exceptionnelles (VI)		53 313
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		813 541
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 568	9 099
Total des produits (I + III + V)	1 488 858	2 041 191
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 285 521	1 429 266
EXCEDENT OU DEFICIT	203 337	611 925
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	28 952	28 952
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	28 952	28 952
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	28 952	28 952
TOTAL	**28 952**	**28 952**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
K AUDIT

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Charges constatées d'avance	x (Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Synthèse)		
- Charges à payer	x (Synthèse)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation		x	
- Concours publics et subventions		x	
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	
- Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étra		x	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
K AUDIT

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.G.A.Z./ ACCUEIL DE JOUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 6 991 611 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 203 337 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément à la règlementation applicable :
- Articles 21 à 79 du Code Civil local
- Loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- Règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.



Dérogations

Différence de réalisation d'immobilisations

Par dérogation aux principes comptables, les plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles sont portées dans un compte de provision réglementée au passif du bilan. Il s'agit de réserves de plus-values nettes d'actif immobilisé. Les moins-values de cession des immobilisations incorporelles et financières suivent le principe énoncé au plan comptable général.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Congés payés

Les dispositions comptables prévues à l'article 312-1 (règlement CRC n°99-03) prévoient que les droits pour congés à payer et autres droits acquis par le personnel doivent être constatés au passif du bilan à la clôture de l'exercice. Le code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) rend inopposables ces dépenses aux autorités de tarification. Il convient de noter toutefois que ces charges sont opposables en cas de fermeture totale ou partielle d'établissement (article R 314-98 du CASF).
Les comptes annuels de l'Association GEORGES ALLIMANN ZWILLER arrêtés au 31/12/2025 présentent une dette pour congés payés de 49 899 euros (charges sociales et fiscales comprises).

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément, d'une comptabilisation en provisions.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 % (3.38% en 2024)
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TH/TF 00-02)
- Taux de charges sociales : 45%

La valorisation de l'engagement retraite au 31/12/2025 figure dans le tableau des engagements pour 20 574 €, charges sociales comprises.

Charges supportées par l'Association

L'association prend en compte 50% des amortissements résultant de la réhabilitation et de la construction de la maison "Anne-Marie". Le montant des charges transférées pour 2025 s'élève à 41 457 €.

Tableau des résultats de l'exercice

Les documents financiers présentés tiennent compte des particularités suivantes :
L'activité de l'Association est organisée en 2 comptabilités distinctes. Cette organisation est en place depuis le 1er janvier 2007. Ces établissements donnent lieu à des bilans techniques et des comptes de résultat soumis aux financeurs dans le cas de gestion contrôlée. Il s'agit :

ETABLISSEMENTS	ORGANISME DE TUTELLE	NATURE DU FINANCEMENT
* Vie associative	Ressources propres	
* Service Accueil de Jour		
- Section hébergement	CEA	Dotation à la place + prix journée - part.résident
- Section dépendance	CEA	Prix de journée - participation résident
- Section Soins	A.R.S.	Dotation Globale

COMMISSAIRE AUX COMPTES
KAUDIT

Règles et méthodes comptables

Opérations internes

Les opérations entre les différents établissements ont donné lieu à retraitements et annulations réciproques. Le montant des opérations entre établissements est de 127 737 € pour 2025, contre 144 501 € en 2024.

Première application du règlement ANC 2023-03

Le règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, A.G.A.Z. présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N :

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2023-03 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	238 819			238 819
- Constructions sur sol propre	4 200 890			4 200 890
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 908	5 260		77 168
- Installations générales, agencements aménagements divers	445 624	8 729		454 353
- Matériel de transport	358 189	39 110	27 177	370 122
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 265			106 265
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**5 421 695**	**53 098**	**27 177**	**5 447 617**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 293			2 293
Immobilisations financières	**2 308**			**2 308**
Total	5 424 003	53 098	27 177	5 449 925

COMMISSAIRE AUX COMPTES
K AUDIT

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains	50 ans	linéaire	98 793	3 256		102 049
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire	2 897 246	93 534		2 990 780
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	68 600	1 916		70 516
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	376 873	11 797		388 671
- Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	220 837	34 051	27 177	227 712
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		48 792	7 008		55 801
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**3 711 141**	**151 563**	**27 177**	**3 835 528**
Total			3 711 141	151 563	27 177	3 835 528

COMMISSAIRE AUX COMPTES K AUDIT

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 84 013 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 293		2 293
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 242	70 242	
Autres	1 479	1 479	
Charges constatées d'avance	9 999	9 999	
Total	84 013	81 720	2 293

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 813
Autres créances	1 479
Disponibilités	16 874
Divers comptes débiteurs	
Total	20 165

COMMISSAIRE AUX COMPTES
K AUDIT

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 313 430				5 313 430
Fonds propres avec droit de reprise	-578 046		29 621		-548 425
Ecarts de réévaluation					
Réserves	311 205		11 976		323 182
Report à Nouveau	337 213	611 925	-41 597		907 541
Excédent ou déficit de l'exercice	611 925	-611 925	203 337		203 337
Situation nette	**5 995 728**		**203 337**		**6 199 065**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	212 561			17 451	195 111
Provisions réglementées	189 702				189 702
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	6 397 991		203 337	17 451	6 583 877

Dettes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
KAUDIT

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 355 707 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	116 118	52 086	64 032	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 042	117 042		
Dettes fiscales et sociales	120 771	120 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 777	1 777		
Produits constatés d'avance				
Total	**355 707**	**291 675**	**64 032**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	73 852
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	63 716
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 980
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 321
Dettes fiscales et sociales	56 467
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Divers comptes créditeurs	
Total	**100 768**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
KAUDIT

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	9 738
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**9 999**



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 20 574 Euros

COMMISSAIRE AUX COMPTES
KAUDIT